



## Dispositif argent de poche

### Fiche d'inscription

(à rendre pour le **10 décembre** au plus tard)

Nom.....

Prénom.....

Sexe (cochez la case) :                    F                     H

Date de naissance : ...../...../.....                    Age : .....

Téléphone portable du jeune :.....

Téléphone portable des parents :.....

Adresse mail : .....

Disponibilité (cochez la date où vous êtes disponible) :

**Mardi 28 décembre** de 14h à 17h30                     **Samedi 15 janvier** de 15h à 18h30

Justificatifs à fournir :

- Photocopie de pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- RIB au nom du jeune
- Autorisation parentale et droit à l'image
- Contrat d'engagement signé

### **Pour les majeurs, autorisation de droit à l'image à signer**

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

**Autorise prises de vues et publications**                     **ou refuse prises de vues et publications**

Signature précédée de la mention                    Fais à..... Le ...../...../.....

« Lu et approuvé »

## **Autorisation parentale et droit à l'image**

Je soussigné(e) ..... responsable légal de ..... autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » sur la commune de Fougéré. Je certifie avoir pris connaissance du règlement.

La Commune de Fougéré ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». La rétribution versée ne pourra être considérée comme salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale à leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de cette couverture sociale sera demandée lors de l'inscription. En cas d'accident, soit au cours du trajet, soit pendant la mission, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

Dans le cadre de ces missions, des photos ou des reportages peuvent être réalisés pour promouvoir les chantiers effectués de la commune sur les moyens de communication (comme le journal communal, le site internet, la presse) et non à des fins commerciales

**Cochez la case :**                    **Autorise les prises de vue et publications**

**Refuse les prises de vue et publications**

Fait à..... Le ...../...../.....

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé – Bon pour accord »

Représentants légaux

Enfant mineur